

**REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL « B »  
HOMOLOGUE N° XXX DU MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI 2024**

**Art. 1-** Ce tournoi National B homologué N° est ouvert à l'exception des poussins et poussines à tous les joueurs et joueuses jeunes et adultes licenciés FFTT leur permettant de pratiquer le Tennis de table en compétition. Il sera doté de 1455 euros de prix et se déroulera sur 22 tables

au : **COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**

**51 rue de Nuisement 78730 ST ARNOULT en Yvelines.**

Horaires d'ouverture de la salle : Mercredi 1<sup>er</sup> MAI 2024 :7h30

Horaires prévus pour le début des finales (sous réserves) Tableaux ABD : 19h Autres tableaux : 22h

**Art. 2-** Le tirage au sort de chaque tableau sera effectué immédiatement après la clôture du pointage et des inscriptions sur place sous la direction de Monsieur Jean Paul CHOUVIAC (JA3) , juge arbitre officiel du tournoi, assisté par la responsable SPIDD : Mme Aurélie PAINEAU (JA 3 adjoint).

**Art. 3-** Horaires des tableaux et de leur fin de pointage

Tableau A - 9h00 : (48 joueurs) : 500 à 799 points Messieurs et Dames (Pointage 8h à 8h30)

Tableau B - 10h30 : (48 joueurs) : 500 à 1199 points Messieurs et Dames (Pointage 9h30 à 10h)

Tableau C - 13h00 : (48 joueurs) : 500 à 1399 Messieurs et Dames (Pointage (12h à 12h30)

Tableau D - 9h30 : (48 joueurs) : 500 à 1699 points Messieurs et Dames (Pointage 8h30 à 9h)

Tableau E - 11h30 : (24 joueuses) : 500 à 999 points Dames (Pointage 10h30 à 11h)

Tableau F - 15h00 (48 joueurs) Tous classements Messieurs et Dames (Pointage 14h à 14h30)

- **Les joueurs et joueuses pourront s'inscrire dans un 3<sup>ème</sup> tableau sur place (en fonction des places disponibles, des l'élimination d'un tableau).**
  - **Pour les Dames le tableau E est obligatoire ainsi que le tableau correspondant à leurs points licences. Elles peuvent s'inscrire dans un 3<sup>ème</sup> tableau.**
- Les joueurs du tableau A ne peuvent pas participer au tableau D

- Les points licences pris en compte sont ceux inscrits sur la licence de la 2<sup>ème</sup> phase 2023/2024.
- Tableaux ouverts uniquement aux licences traditionnelles.

**Art. 4-** Les engagements devront parvenir par écrit accompagnés des droits correspondants avant le : **Lundi 29 AVRIL 2024.**

**Règle de priorité en cas de dépassement du nombre de participants dans un tableau :**

- 1 – Joueurs inscrits par courrier et ayant payé les droits correspondants avant le 30 Avril 2024 dans l'ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi).
- 2 – En cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence.
- 3 – Si l'égalité persiste, sélection du plus jeune parmi le même classement.

Chèques libellés à l'ordre de : USSA TENNIS DE TABLE

Adresse :

Mme Hélène KLAR  
6 Rue des grands Meurgers  
78730 St ARNOULT en YVELINES  
Tél. : 06 32 42 60 90  
Email : s78k95@wanadoo.fr





